

# Déclaration de conformité RoHS

RoHS Declaration of Compliance - DinkeyPRO

<b>RoHS</b>	<b>10 substances</b>	<b>EN IEC 63000:2018</b>
-------------	----------------------	--------------------------

## Périmètre documentaire

Produit couvert	DinkeyPRO - USB software protection dongle / USB information security dongle
Modèle / type	DinkeyPRO
Fabricant / déclarant	KORUM SECURE S.A.S.U., France
Date d'émission	24/06/2026
Référence de version	2026.1

## Déclaration RoHS

Sur la base des informations communiquées par les fournisseurs, du dossier technique disponible et des contrôles documentaires réalisés, KORUM SECURE indique que le produit DinkeyPRO est conforme à la directive 2011/65/EU relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, telle que modifiée notamment par la directive déléguée (EU) 2015/863.

## Substances réglementées et concentrations maximales

Substance	Limite maximale en matière homogène
Plomb (Pb)	0,1 %
Mercure (Hg)	0,1 %
Cadmium (Cd)	0,01 %
Chrome hexavalent (Cr VI)	0,1 %
Polybromobiphényles (PBB)	0,1 %
Polybromodiphényléthers (PBDE)	0,1 %
Bis(2-éthylhexyl) phtalate (DEHP)	0,1 %
Butyl benzyl phtalate (BBP)	0,1 %
Dibutyl phtalate (DBP)	0,1 %
Diisobutyl phtalate (DIBP)	0,1 %

## Documentation technique

La documentation technique RoHS est évaluée en cohérence avec EN IEC 63000:2018, standard harmonisé pour l'évaluation des produits électriques et électroniques au regard de la restriction des substances dangereuses. Cette déclaration reste valable sous réserve de l'absence de modification de conception, de fournisseur critique ou de matière susceptible d'affecter la conformité.

## Exclusions

Dinkey FD est exclu de la présente déclaration. Les anciens documents mentionnant Dinkey FD doivent être archivés et ne plus être utilisés pour les livraisons DinkeyPRO actuelles.

## Signature

<b>Nom / Name</b>	Davy Foulatier
<b>Fonction / Title</b>	Responsable qualité produits
<b>Date et signature</b>	24/06/2026 